

IMPORTANT: RELOCALISATION DU STATIONNEMENT DES EMPLOYÉS

Veillez prendre note que dû aux travaux présentement en cours et à venir sur le terminal, le stationnement des employés devra être relocalisé à la section 73N à compter de Vendredi le 28 mai à 16h00. Le stationnement sera situé dans le coin Nord-Est du terrain, tel que représenté sur le schéma ci-dessous. Un service de navette sera instauré pour assurer la liaison avec le terminal et la salle de repos. **Veillez noter qu'il sera obligatoire de présenter votre carte d'accès portuaire afin d'accéder à la navette. Si vous ne présentez pas votre carte, l'accès au terminal vous sera refusé.**

IMPORTANT : EMPLOYEE PARKING RELOCATION

Please note that due to ongoing and upcoming construction works on the terminal, the employee parking will be relocated at section 73N starting Friday May 28 2010 at 4 p.m. The parking will be located in the North-West corner of the section as represented on the below picture. A shuttle service will be provided to supply transport between the parking and the terminal. **Please note that it will be mandatory to present your Port of Montreal access card to get on the bus. Failure to do so will result in access denial to the terminal.**

